

PSE 2

Premiers Secours Équipe de Niveau 2

Durée

28 heures

Nombre de Stagiaires

10 maximum

Prix

500 €
(intra et groupé
nous consulter)

Public

Tout Public

Prérequis

Être titulaire du PSE1 à jour de sa formation continue annuelle

Objectif

Acquérir les capacités nécessaires pour effectuer des gestes de premiers secours, au sein d'équipes qui participent aux opérations de secours, organisées sous le contrôle des autorités publiques ou aux dispositifs prévisionnels de secours.

Compétences

L'équiper secouriste possède les compétences pour assurer sa propre sécurité et celle des autres, et mettre en oeuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident ou une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, ou dans l'attente de ceux-ci :

1. Prendre en charge une personne : présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ; victime d'une atteinte circonstancielle ; présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.
2. Assurer, au sein d'une équipe : l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ; le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
3. Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
4. Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
5. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
6. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
7. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Méthode pédagogique

Formation essentiellement pratique. Elle est effectuée à partir de démonstrations et d'apprentissage des gestes lors de mise en situation d'accidents simulés.

Évaluation / Examen

L'évaluation favorable de l'acquisition des compétences pour les objectifs fixés est validée par la remise d'une attestation officielle d'habilitation, valable de la date de délivrance jusqu'à la prochaine formation continue et, au plus tard, le 31 décembre de l'année suivante, conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020 et à l'instruction du 2 décembre 2019 INTE1934661J du Ministère de l'Intérieur (DGSCG). Toutes les compétences sont évaluées et le certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont :

- Suivi et participé à l'intégralité de la formation PSE2.
- Avoir satisfait aux temps d'évaluation sommative et formative.
- Avoir validé l'ensemble des compétences de la grille certificative au moins une fois.

Validation

Certificat de compétence de secouriste PSE 2.

Délai d'accès

Environ 3 semaines sous réserve de satisfaire aux pré-requis.

Agrément

Déclaration d'activité : 11 93 07366 93

Taux de Réussite
100 %

PROGRAMME

Le programme de formation est établi par le partenaire pédagogique, garant de la conformité aux textes en vigueur sur les recommandations et les directives de la DGSCGC et conforme au RIF-RIC en vigueur du partenaire pédagogique et validé par la DGSCGC :

- Cadre juridique : rôles et missions
- Souffrance psychique et comportements inhabituels
- Protection et sécurité
- Révision des bilans
- Affections spécifiques
- Relevages
- Atteintes circonstancielle
- Immobilisations
- Brancardage

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Matériels de Premiers Secours (Mannequins et défibrillateurs de formation, divers matériels de simulation pour les mises en situation ...) :

- Exposé traditionnel et participatif
- Remue ménage
- Démonstrations
- Études de cas
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Techniques d'écoute active et de questionnement